

à conserver
Valable pour l'année scolaire 2018-2019

Accueil de Loisirs Ados 11/18 ans

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS



Service Enfance Jeunesse
Contacts : Grégory Brault et
Isabelle Fonvieille
Communauté de Communes
Vals d'Aix et Isable
28 rue Robert Lugnier
42260 St Germain Laval
Tél : 04-77-65-48-75
ou 06-31-41-37-28
www.ccvaisaixisable.fr



Présentation de l'accueil de loisirs

Les objectifs de l'accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs Ados a pour objectif de proposer des activités encadrées aux adolescents scolarisés à partir de la 6ème, en discernant ponctuellement les 11-14 ans et les 15-17 ans. La priorité est donnée aux jeunes du territoire, cependant les jeunes des territoires voisins sont acceptés dans le but de faire bénéficier de ce service à tous.

L'implantation

L'Accueil de Loisirs Ados est géré par la Communauté de Communes. Son siège se trouve au 28 rue Robert Lugnier à Saint Germain Laval où vous pourrez venir inscrire vos enfants. Les animations se dérouleront dans les salles de réunion, dans les salles de sports, à la salle culturelle de Saint Germain Laval, au collège Papire Masson ou à l'extérieur avec un transport.

L'encadrement

Une réglementation très stricte est prévue dans ce domaine. En effet la législation veut que nous ayons un animateur pour 12 jeunes. Un directeur diplômé dirigera l'Accueil de Loisirs Ados. L'équipe sera composée de plusieurs animateurs diplômés BAFA. Selon les activités et le nombre de jeunes, nous aurons la possibilité de compléter l'équipe d'animation avec des stagiaires et/ou un animateur non diplômé. Nous nous efforcerons à chaque fois d'avoir une équipe compétente, stable et mixte.

Partenaires

En complément de la participation des familles, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole soutiennent le fonctionnement de notre accueil de loisirs.

Les modalités de fonctionnement

Les périodes et horaires d'ouverture

L'Accueil de Loisirs Ados ouvrira ses portes durant les vacances de la Toussaint (2 semaines), les vacances d'Hiver (2 semaines), les vacances de Printemps (2 semaines), les vacances d'Été (5 semaines dont 2 en août), et quelques samedis. Les horaires peuvent être variables, nos animations sont généralement organisées, en journées, demi-journées, veillées et sous forme de camps.

Les inscriptions

Uniquement lors de permanences physiques (pour la 1ère inscription annuelle) puis physiques ou téléphoniques (pour les inscriptions suivantes) à la Communauté de Communes, ces dernières seront notifiées dans chaque programme. Nous souhaitons rencontrer les parents.

Les tarifs

Nouveauté : Cotisation d'inscription de 2€ par enfant et par année scolaire.

Ils sont définis pour une année de fonctionnement, et validés par la collectivité. Ils sont classifiés en 5 tranches en fonction de différents critères (transport, type d'animation, nombre d'animateurs). A ce montant : les aides CCVAI, MSA, comités d'entreprises peuvent venir en déduction du tarif de base. Les tarifs des séjours exceptionnels (camps, stages) seront établis en fonction du budget de chaque projet.

Attention, tarification au Quotient Familial, apporter tous vos justificatifs lors de l'inscription (QF, bons MSA, CE).

Le paiement

Il s'effectue lors de l'inscription, par chèques vacances, par chèques bancaires (à l'ordre du **Trésor Public**) ou en espèces. Aucun remboursement ne sera possible, sauf en cas d'absence justifiée par la présentation d'un certificat médical.

Règlement intérieur

Accueil de Loisirs Ados

- L'Accueil de Loisirs Ados est habilité pour son fonctionnement par la DDCS de la Loire.
- La CCVAI certifie avoir contracté une assurance en responsabilité civile. Les coordonnées de l'assureur peuvent être communiquées aux familles sur demande.
- Il accueille les adolescents à partir du moment où le jeune est en 6ème et ce jusqu'à 18 ans. La priorité est donnée aux jeunes de la CCVAI, mais nous pouvons accueillir les adolescents résidant hors CCVAI dans la limite des places disponibles.
- La structure fonctionne 11 semaines dans l'année pendant les vacances scolaires et quelques samedis.
- Le programme est transmis généralement 3 semaines avant le début des vacances par l'intermédiaire des collèges, par mails, par les mairies. Il est disponible sur www.ccvalsaixisable.fr
- Les locaux mis à disposition des jeunes sont les salles des sports, la salle culturelle, les salles de réunion de la Communauté de Communes. Sinon, l'accueil de loisirs se délocalise grâce à un transport organisé. Le repas sera soit fourni par la cuisine intercommunale soit prévu par le jeune et tiré du sac.
- Le projet éducatif et pédagogique est à disposition des parents, il est consultable au Service Enfance Jeunesse.
- Les adolescents sont responsables de leurs effets personnels : portable (son usage sera réglementé au préalable), bijoux... La Communauté de Communes décline toute responsabilité en cas de dégradations et/ou de vols.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier les animations selon les circonstances. En fonction des activités les places sont limitées.
- Il est demandé à chacun d'avoir un comportement « citoyen » en respectant les autres, les lieux et son environnement. L'organisation se réserve le droit de refuser un adolescent qui ne respecterait pas ce règlement et qui pourrait nuire au bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.
- Les animateurs ne sont pas habilités à administrer un traitement sans une ordonnance médicale et une autorisation parentale.